



Paris, le 13 mars 2016

**AUX MEMBRES DU GRETA  
Groupe d'Experts sur la lutte  
Contre la traite des êtres humains  
Conseil de l'Europe**

**Contribution du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »  
à l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe  
sur la lutte contre la traite des êtres humains, par les Parties, en juin 2016**

Les membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » n'ont pas eu à ce jour connaissance du rapport du gouvernement français au GRETA (Le GRETA l'a bien reçu mais n'a pas pour le moment obtenu l'autorisation de le faire apparaître sur son site internet).

Nous ne sommes donc pas en mesure de réagir à ce rapport que nous n'avons pas et nous le regrettons, en espérant le recevoir prochainement pour vous transmettre nos réactions.

Néanmoins, nous avons bien noté que la prochaine visite du GRETA aura lieu en Juin 2016 et nous pouvons dès à présent vous transmettre différents documents pour enrichir les réponses au questionnaire du point de vue du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » qui regroupe 26 associations de lutte contre la traite des êtres humains, en France.

Le Collectif tient à remarquer qu'il manque dans ce questionnaire des questions concernant les personnes qui ne portent pas plainte ainsi que concernant les associations.

Si il est indéniable que depuis le précédent rapport su GRETA des progrès formels ont été faits, la limite des moyens affectés à la lutte contre la traite et à l'accompagnement des victimes est catastrophique.

*Des progrès :*

L'existence d'un premier Plan national de lutte contre la traite des êtres humains présenté par le Président de la République en mai 2014.

Des lois décrites et deux circulaires (des Ministères de la justice et de l'intérieur).

Des structures dissociées la MIPROF, [Mission Interministérielle pour la Protection des femmes victimes de violence et la lutte contre la traite des êtres humains], chargée de la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2014 - 2016 et la CNCDH, [Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme] faisant office de rapporteur national contre la traite.

*Des limites*

Le manque de volonté politique d'affecter des moyens à cette cause est criant.

Les moyens humains et financiers pour la MIPROF, la CNCDH et les associations sont réellement insuffisants.

S'il existe bien les circulaires des Ministères de la Justice et de l'Intérieur de 2015, leur application concrète reste insatisfaisante. De plus, la traite des êtres humains devrait être distinguée de la problématique des violences faites aux femmes, pour ne pas faire entrer en concurrence ces deux champs ; et la Mission de la lutte contre la Traite des êtres humains devrait être rattachée aux services du Premier Ministre pour davantage d'efficience.

Vis-à-vis du suivi de la directive de la Commission européenne, les rôles de la MIPROF et de la CNCDH ne semblent pas réellement dissociés.

Il manque un mécanisme national d'identification fiable. Au total, très peu de décisions retiennent les poursuites sur la qualification de traite des êtres humains alors que le texte date de 2013.

L'absence de communication nationale sur la traite en France ou aux frontières demeure.

En matière d'immigration, le gouvernement continue d'appréhender les situations de traite sous l'angle du trouble à l'ordre public et non sur le versant de la protection des victimes, mettant en avant la peur de l'appel d'air des migrants. Les politiques migratoires demeurent répressives et cela accroît la vulnérabilité des personnes (exemple de Calais) et le pouvoir des réseaux et des trafiquants.

Tant sur le plan de l'hébergement (l'éloignement n'étant pas la seule réponse utile) que sur le plan de la formation, le Collectif souligne que le dispositif Ac-Sé ne peut pas répondre à tout. Avec Ac-Sé, il est très compliqué d'avoir un accompagnement des personnes sans papier. Des financeurs publics pénalisent certaines associations prenant en charge des sans papier en ne leur versant pas de financement.

Les Européens victimes de traite sont parfois moins bien protégés que les Extra-Européens. D'autre part, les victimes qui arrivent à être protégées le sont par la demande d'asile (OFPRA) et non par le processus prévu.

Pour les mineurs isolés étrangers, particulièrement peu identifiés, le droit au tuteur ou à l'administrateur ad hoc n'est pas toujours effectif. Des victimes mineures sont simplement remises à la rue. Les conditions nécessaires pour vivre ne sont pas prises en compte.

Les délais de réflexion et de rétablissement sont ignorés, pas appliqués.

Nous vous transmettons ci-joint les documents-clés de ces dernières années proposés par le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » :

- Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2014 – 2016. Constats et propositions des associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». Document de travail 20 juin 2014. Ce document permet de constater les questions que posait déjà le plan à sa sortie.
- « Les nouveaux visages de l'esclavage ». Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». Editions de l'atelier. Mai 2015.

Des documents transmis au Comité des droits de l'enfant de l'ONU

- La traite des enfants dans le contexte français. Pour un accès de tous les enfants au droit commun. Rapport alternatif au cinquième rapport périodique de la France sur l'application de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles additionnels. Préparé pour la rencontre du Comité des droits de l'enfant de juin 2015.
- Observations complémentaires du collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » adressées au Comité des droits de l'enfant. Présenté avant l'audition du gouvernement français en décembre 2015
- Observations immédiates du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » à l'issue de l'audition du gouvernement français par le Comité des droits de l'enfant. Transmis au Comité à l'issue de l'audition du gouvernement français les 13, 14 janvier 2016.

Un document transmis à la MIPROF

- « Vers un observatoire sur la traite des êtres humains », en vue d'une rencontre le 05 février 2016.

Nous vous invitons aussi à consulter le site [www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)

#### **Associations membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains »**

Action Catholique des Femmes, AFJ, Agir Contre la Prostitution des Enfants, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association pour la Réadaptation Sociale, Aux Captifs la Libération, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, ECPAT France, Espoir-CFDJ Service Jeunes Errants, Fédération de l'Entraide Protestante, Fondation Jean et Jeanne Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, La Cimade, Les Amis du bus des femmes, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne, Planète Enfants, SOS Esclaves, Secours Catholique - Caritas France.

[www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)    [genevieve.colas@secours-catholique.org](mailto:genevieve.colas@secours-catholique.org)